

Budget 2016 de l'Etat de Neuchâtel

Conférence de presse du lundi 28 septembre 2015,
Château de Neuchâtel, salle des Chevaliers

Déroulement

- **Un contexte très difficile:**
Monika Maire-Hefti, présidente du Conseil d'Etat
- **Aperçu général et éléments saillants:**
Laurent Kurth, chef du DFS
- **Budget du compte de fonctionnement:**
Nicolas Gigandet, chef du SFIN
- **Budget du compte des investissements:**
Nicolas Gigandet, chef du SFIN
- **Programme de redressement des finances:**
Laurent Kurth, chef du DFS
- **Conclusion:**
Laurent Kurth, chef du DFS

Un contexte très difficile

Mme Monika Maire-Hefti

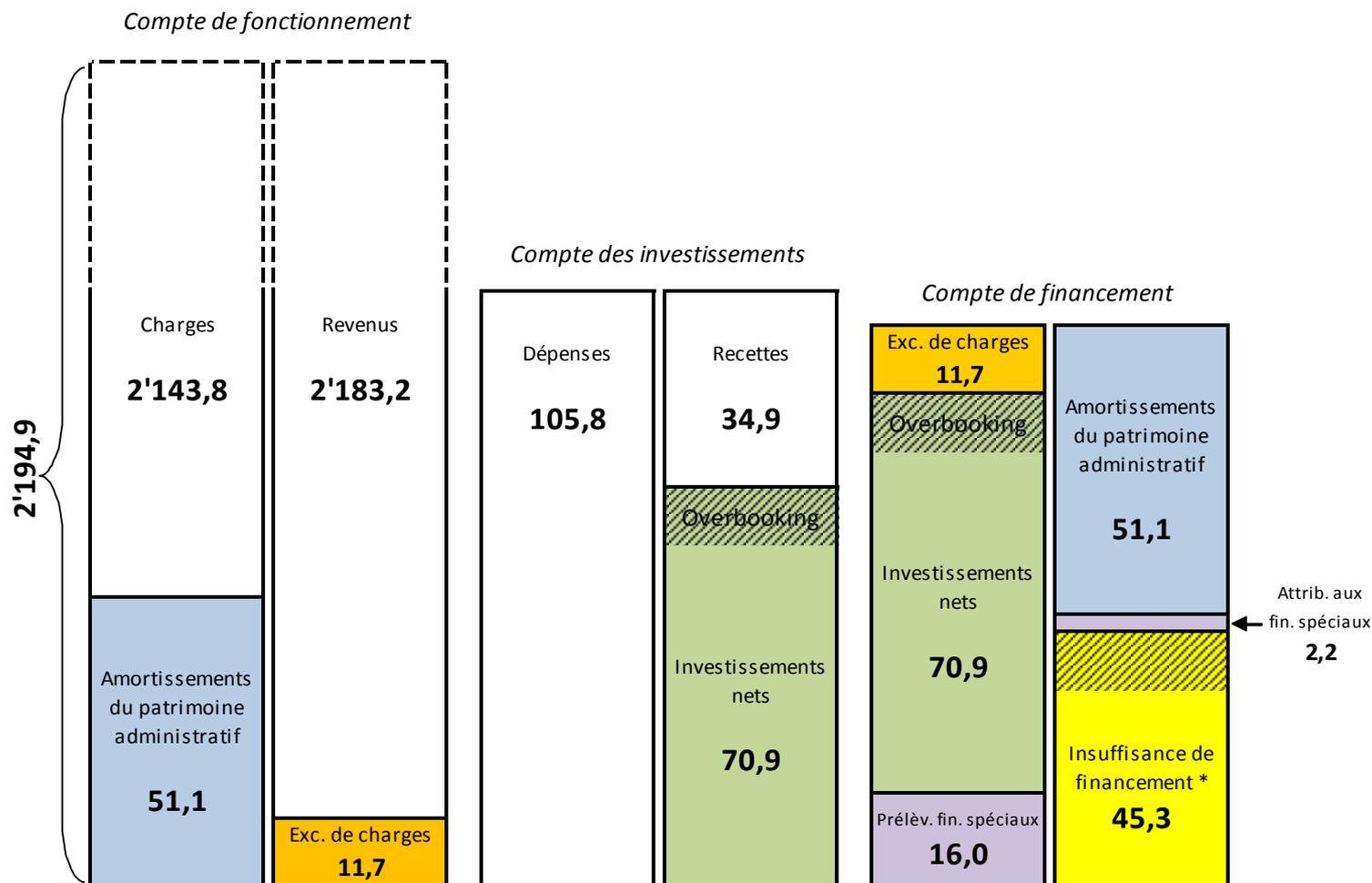
Présidente du Conseil d'Etat

Aperçu général et éléments saillants

M. Laurent Kurth

Conseiller d'Etat,
chef du DFS

Situation globale du compte administratif (Mio. de CHF)



* Compte tenu de l'overbooking sur les investissements nets, l'insuffisance de financement devrait être moindre aux comptes (35,4 mios).

Frein à l'endettement

Degré de couverture des revenus déterminants (Mio. de CHF)	Limite max. autorisée	Budget 2016
Excédent de charges		11,7
Revenus déterminants		1'917,2
Excédent de charges en % des revenus	1,0%	0,6%

Degré d'autofinancement (Mio. de CHF)	Limite min. autorisée	Budget 2016
Investissements nets totaux		70,9
Projets inv. avec flux fin. nets positifs sur 10 ans (selon art. 30 alinéa 6 LFinEC)		-5,0
Overbooking (15% de 65,9 mios, selon art. 30 alinéa 2 lettre b LFinEC)		-9,9
Investissements nets déterminants		56,0
Autofinancement		39,4
Autofinancement en % des inv. nets déterminants	70,0%	70,4%

Éléments saillants

- Des recettes en diminution (RPT et fiscalité PM)
- Les charges sous contrôle du Conseil d'Etat maîtrisées
- Continuité en matière RH
- Poursuite et amplification en 2016 (+10 mios) des mesures prises au travers des budgets 2014 et 2015 pour un total de 45 millions
- Nouvelles mesures d'amélioration pour plus de 15 millions et de nouvelles mesures dans le programme d'assainissement
- Les communes sollicitées comme annoncé
- Quelques risques acceptés (BNS, fiscalité, charges)
- Poursuite des efforts en faveur de la prospérité

Continuité en matière RH

- Constat : les mécanismes prévus par les dispositions légales et réglementaires actuelles ne sont pas en adéquation avec les possibilités financières de l'Etat
- Les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique salariale sont en cours, avec un objectif de mise en application fixé à janvier 2017
- La révision de la politique salariale vise une meilleure maîtrise de la masse salariale, une meilleure équité interne ainsi qu'une meilleure reconnaissance individuelle et collective
- Comme en 2015, la progression définie jusqu'en 2014 (mécanismes ordinaires: échelons, annuités, etc.) est suspendue et remplacée par une progression définie par un simple pourcentage
- Le Conseil d'Etat a prévu de ne pas répercuter le repli important de l'indice suisse des prix à la consommation sur les traitements 2016

Situation relative aux communes

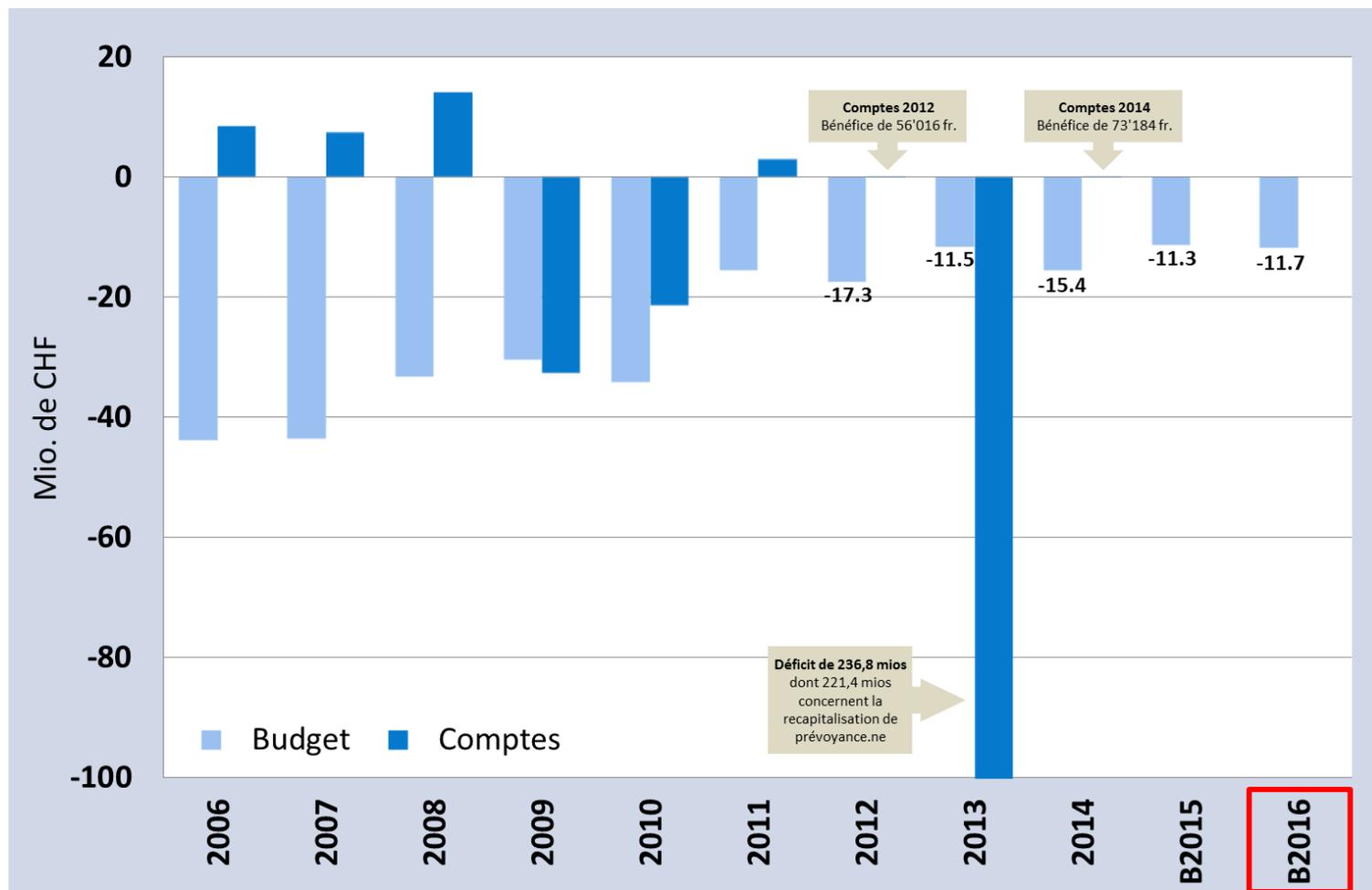
- Nécessité de repenser l'entier des prestations publiques, y compris celles déployées par les communes à l'image de l'examen mené par l'Etat avec le programme d'assainissement qu'il présentera en novembre
- Communes globalement préservées des reports de charges en 2014 et 2015
- Le volet communal présenté et discuté avec elles, porte sur un montant de l'ordre de 8 millions en 2016 (hors partage de nouvelles charges)
- Certaines mesures alignent la répartition des charges sur la répartition habituelle des compétences (part au rabais fiscal, etc.)
- D'autres mesures visent des domaines de compétence reconnue aux communes que ces dernières peuvent organiser de leur propre chef (lecture publique, organisation scolaire, bâtiments et transports scolaires, transports publics, etc.)
- Proposition du Conseil d'Etat de lisser l'harmonisation de la clé de répartition de l'impôt des frontaliers avec les autres impôts sur deux ans afin d'atténuer l'effet de la mesure pour les communes «frontalières» et d'éviter que deux bascules d'impôt n'interviennent à un an d'intervalle
- Report du projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (conséquences au niveau des taxes perçues par les communes)

Budget du compte de fonctionnement

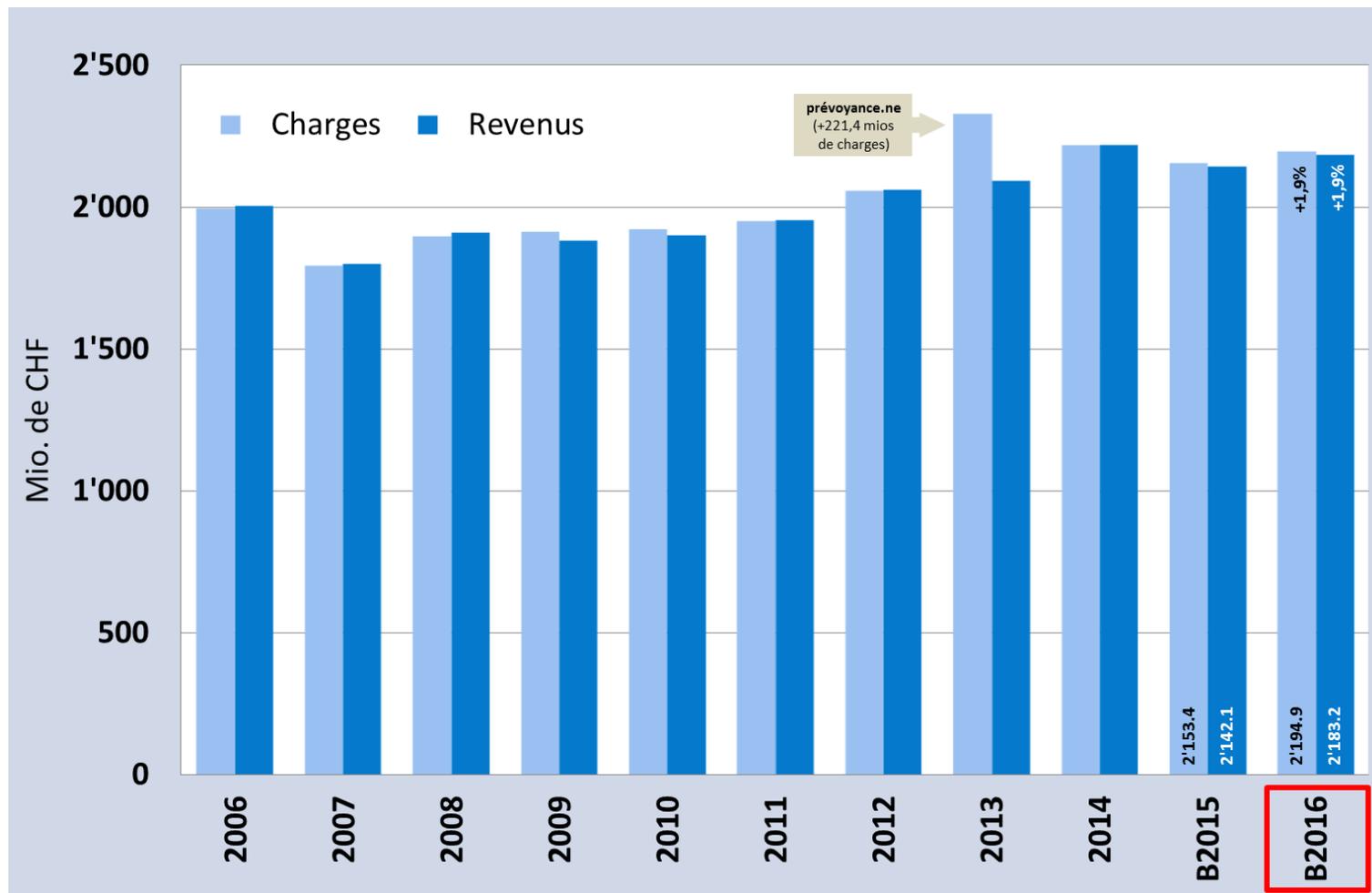
M. Nicolas Gigandet

Chef du Service financier

Evolution du résultat du compte de fonctionnement

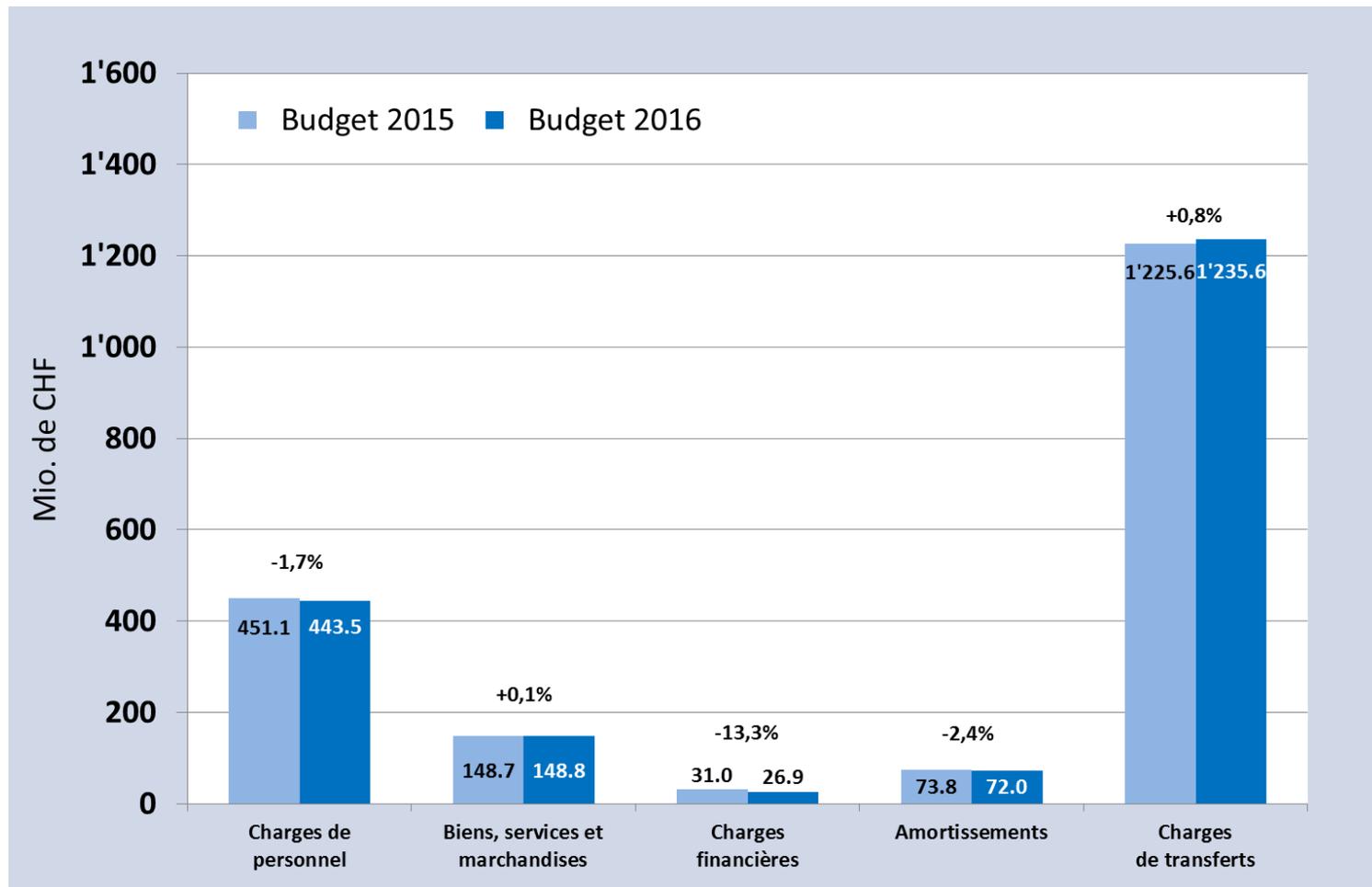


Evolution des charges et des revenus

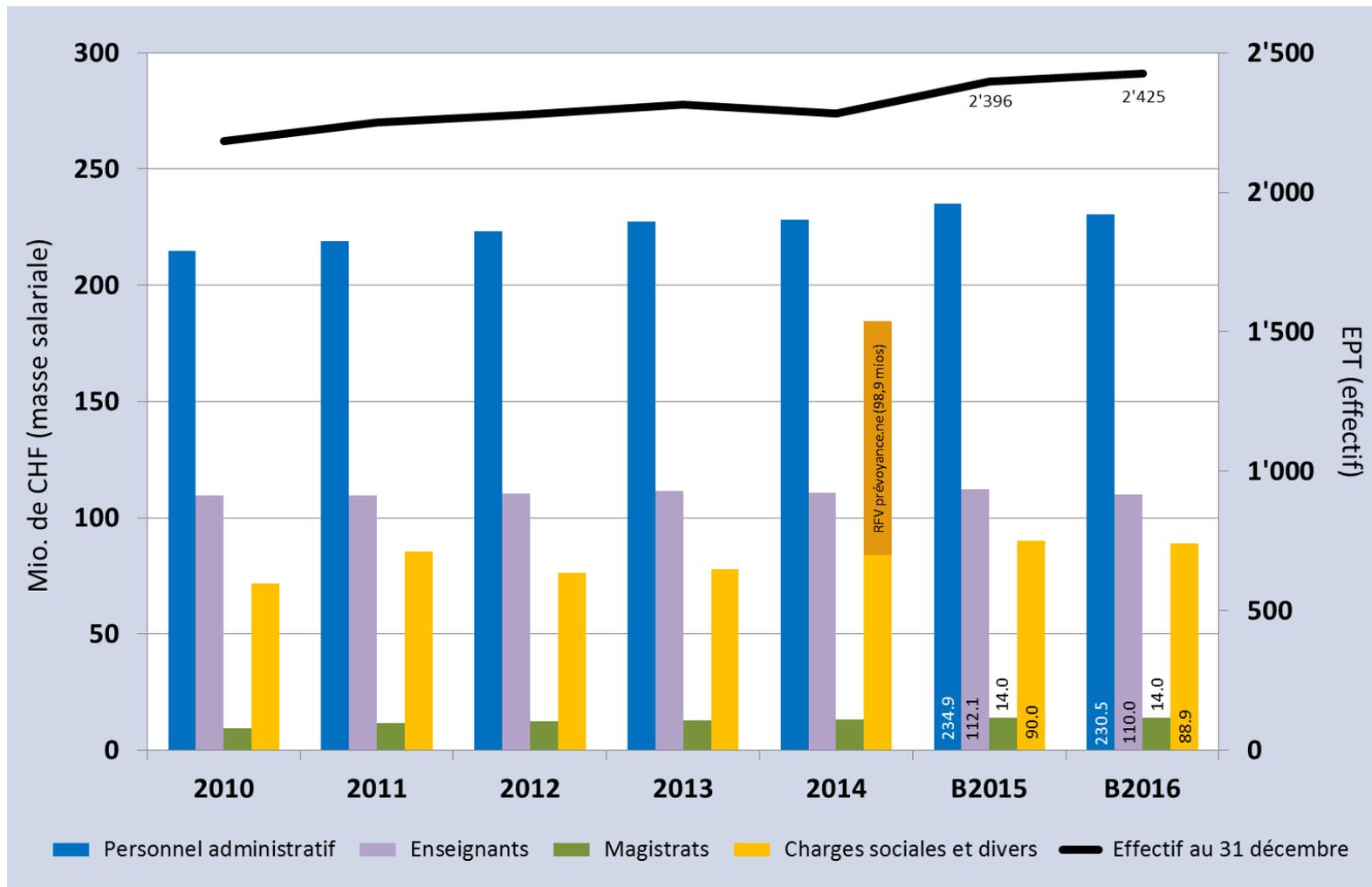


Charges par nature

Principales variations entre les budgets 2015 et 2016

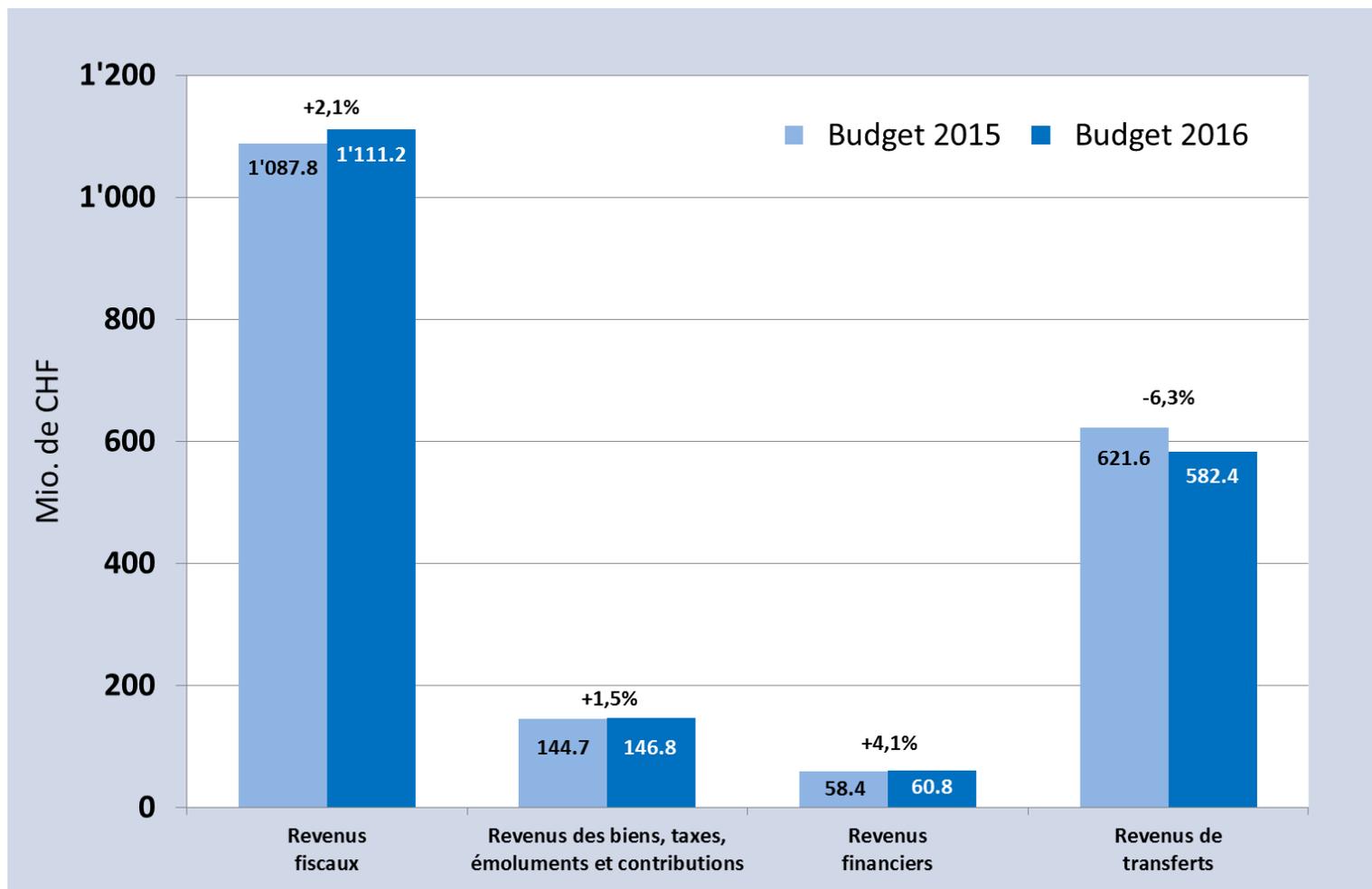


Evolution des charges de personnel (masse salariale et effectif)



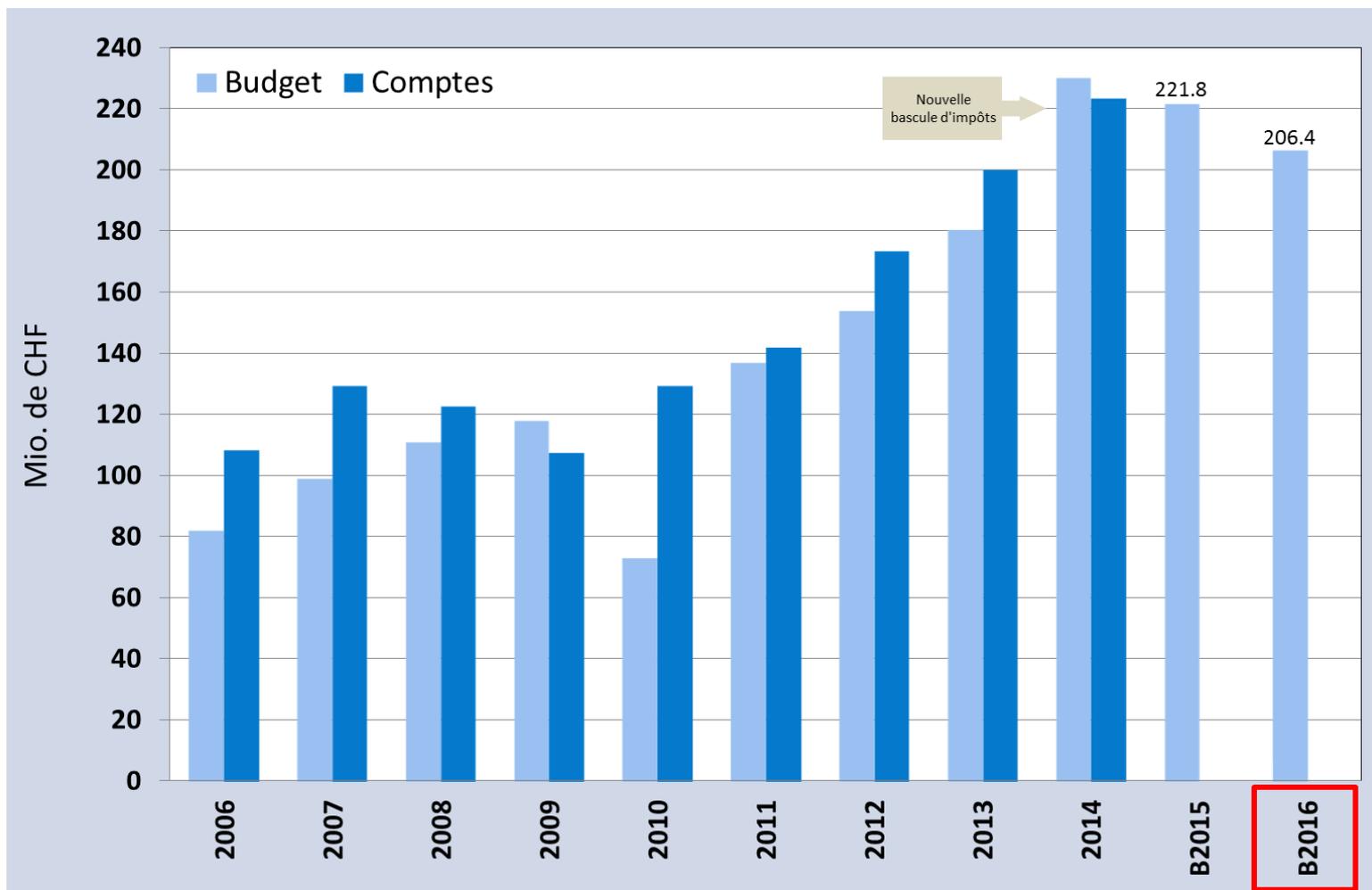
Revenus par nature

Principales variations entre les budgets 2015 et 2016



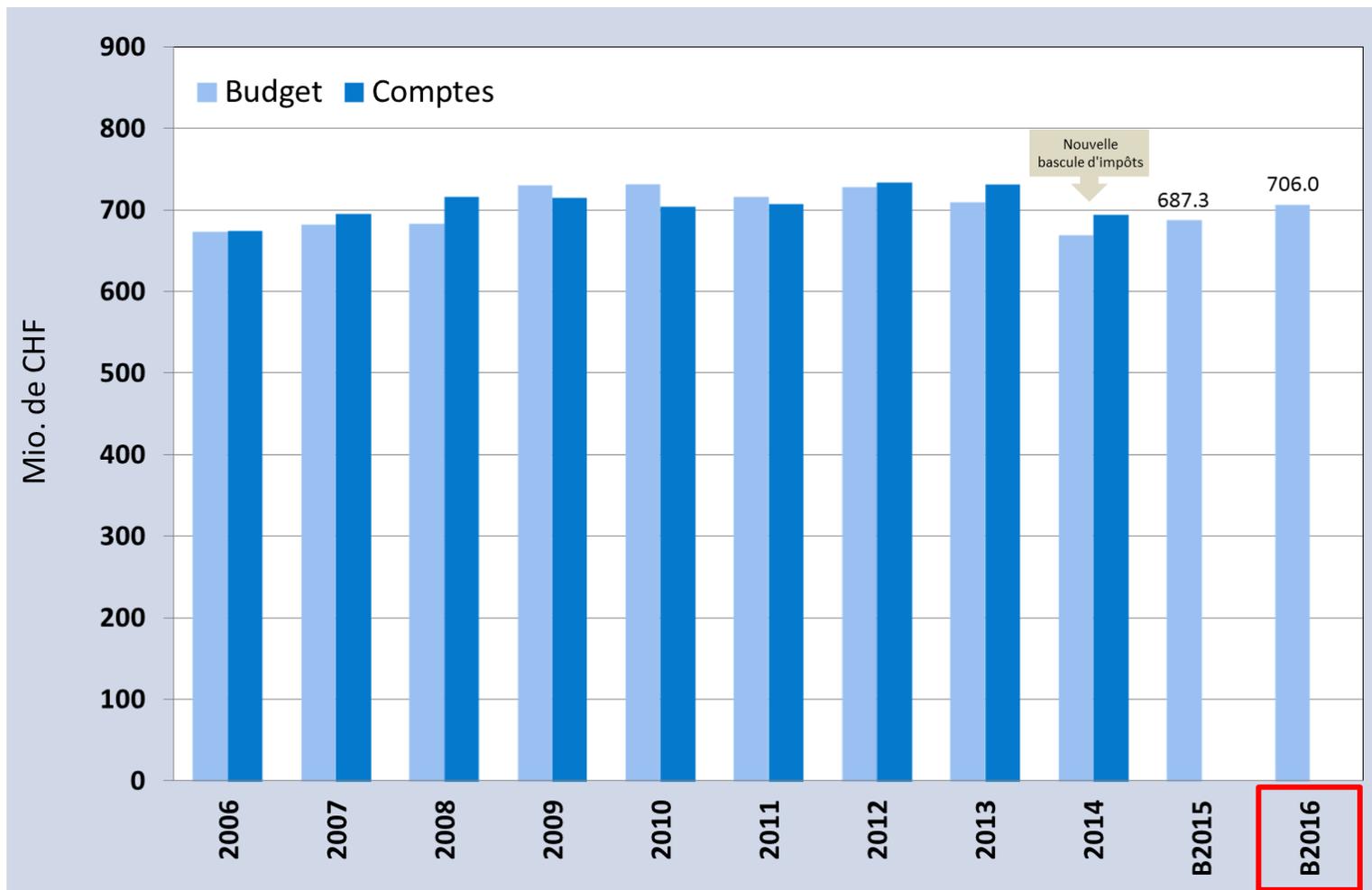
Evolution des recettes fiscales

Personnes morales



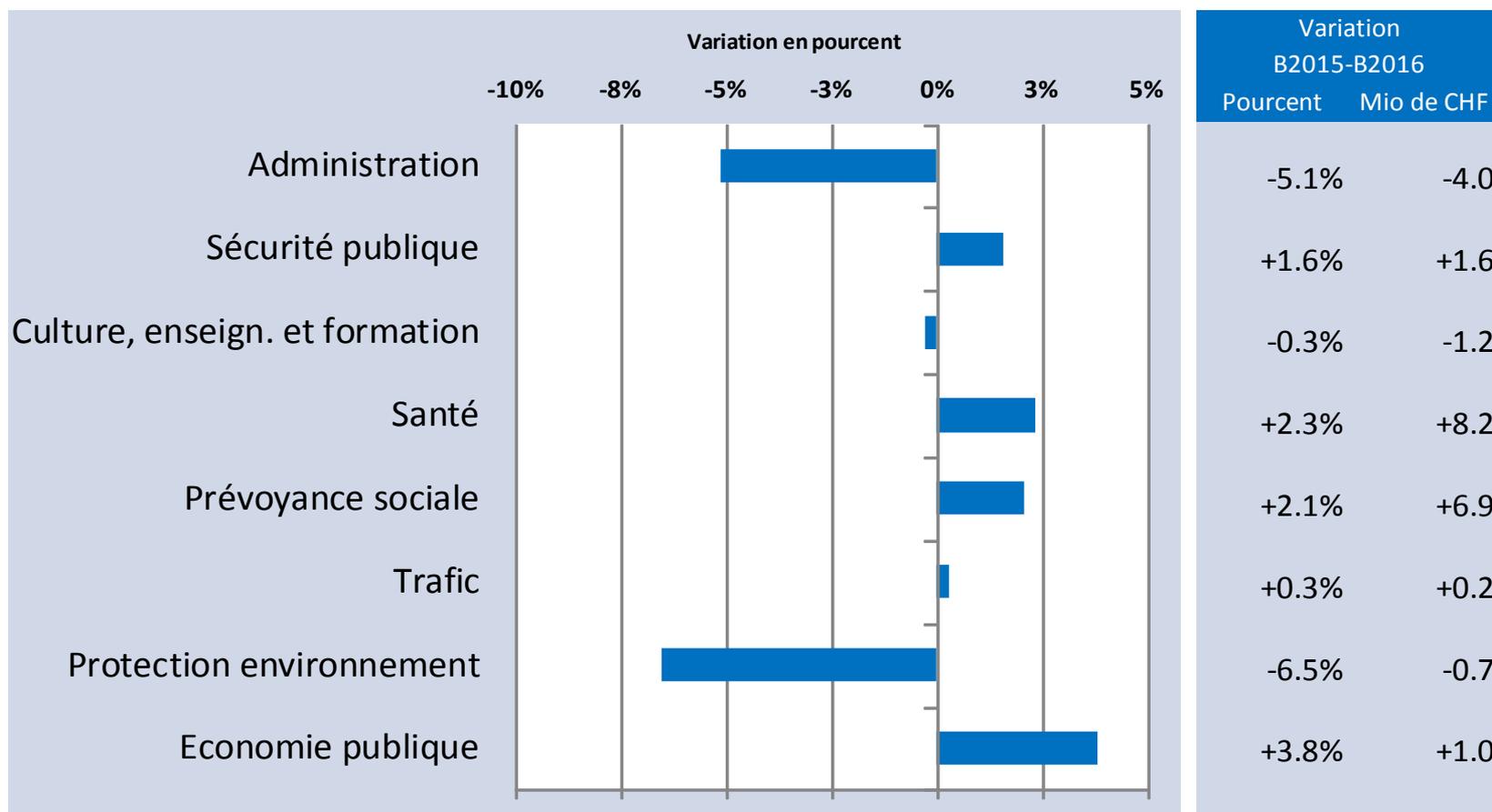
Evolution des recettes fiscales

Personnes physiques (sans impôts à la source ni frontaliers)



Classification fonctionnelle

Variations des dépenses nettes entre les budgets 2015 et 2016



Dans le même temps, les revenus nets du domaine **Finances et impôts** passent de 1,402 milliard à 1,413 milliard (+0,8%)

Budget du compte des investissements

M. Nicolas Gigandet

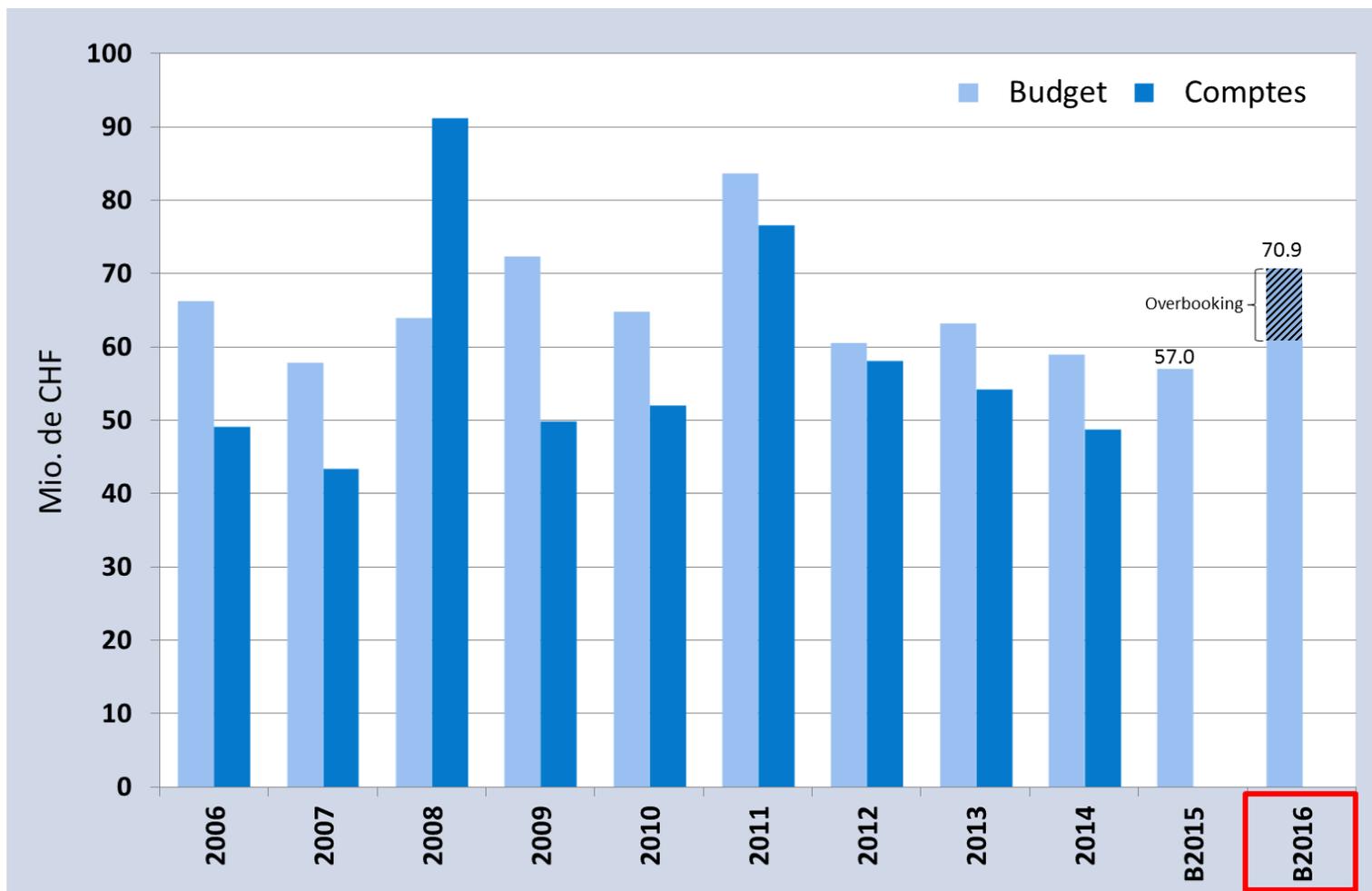
Chef du Service financier

Dépenses et recettes d'investissements

Investissements (Mio. de CHF)	Budget 2015	Budget 2016
Dépenses	103,6	105,8
Recettes	-31,6	-34,9
Ecart statistique (amendement Grand Conseil)	-15,0	--
Dépenses nettes	57,0	70,9
Flux financiers nets positifs (art. 30 al. 6 LFinEC)	--	-5,0
Overbooking 15% (art. 30 al. 2 let. b LFinEC)	--	-9,9
Inv. nets déterminants (calcul du frein)	57,0	56,0

- En vertu des nouvelles dispositions légales (art. 30 LFinEC concernant les projets entraînant des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans et le principe de l'overbooking), le montant déterminant des investissements nets considérés pour le calcul du frein est de 56,0 mios pour le budget 2016
- Compte tenu du montant de l'autofinancement (39,4 mios), le degré d'autofinancement est par conséquent de 70,4%

Evolution des dépenses nettes d'investissement



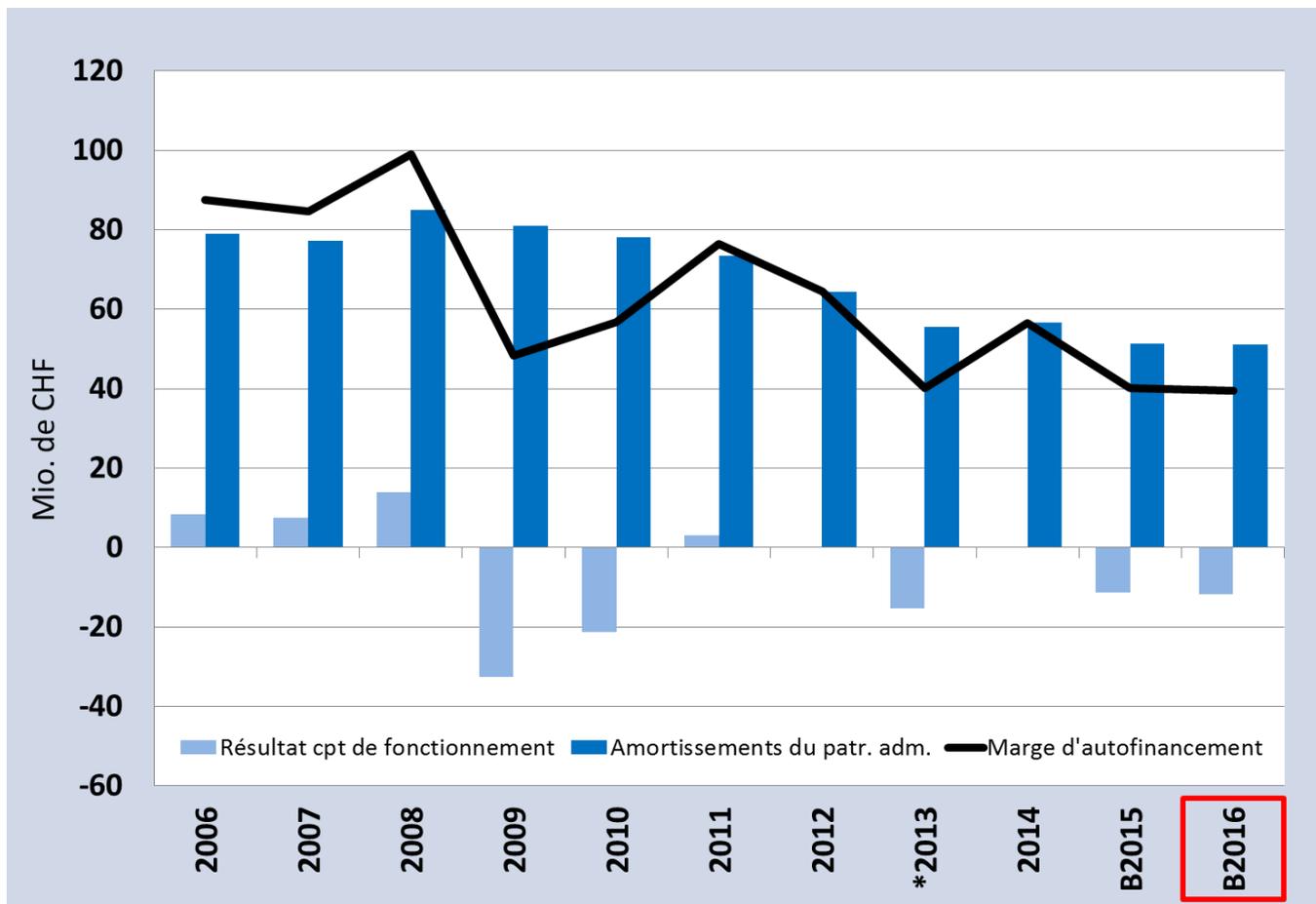
Principales dépenses concernant les crédits d'engagement en cours

Crédits d'engagement en cours (Mio. de CHF)	Département	Budget 2016 (dép. nette)
Assainissement énergétique du CPLN	DEF	10,0
Rénovation des prisons (EEPB + EDPR)	DJSC	5,9
Entretien constructif des routes	DDTE	4,2
Prêts de politique régionale	DEAS	3,5
12 ^{ème} étape correction routes cantonales	DDTE	3,1
Modernisation et réforme de l'Etat	DFS	3,1
Améliorations foncières et constructions rurales	DDTE	2,1
Assainissement d'ouvrages d'art	DDTE	2,0
Développement informatique cantonale + GU	DFS	2,0

Principales dépenses concernant les crédits d'engagement à solliciter

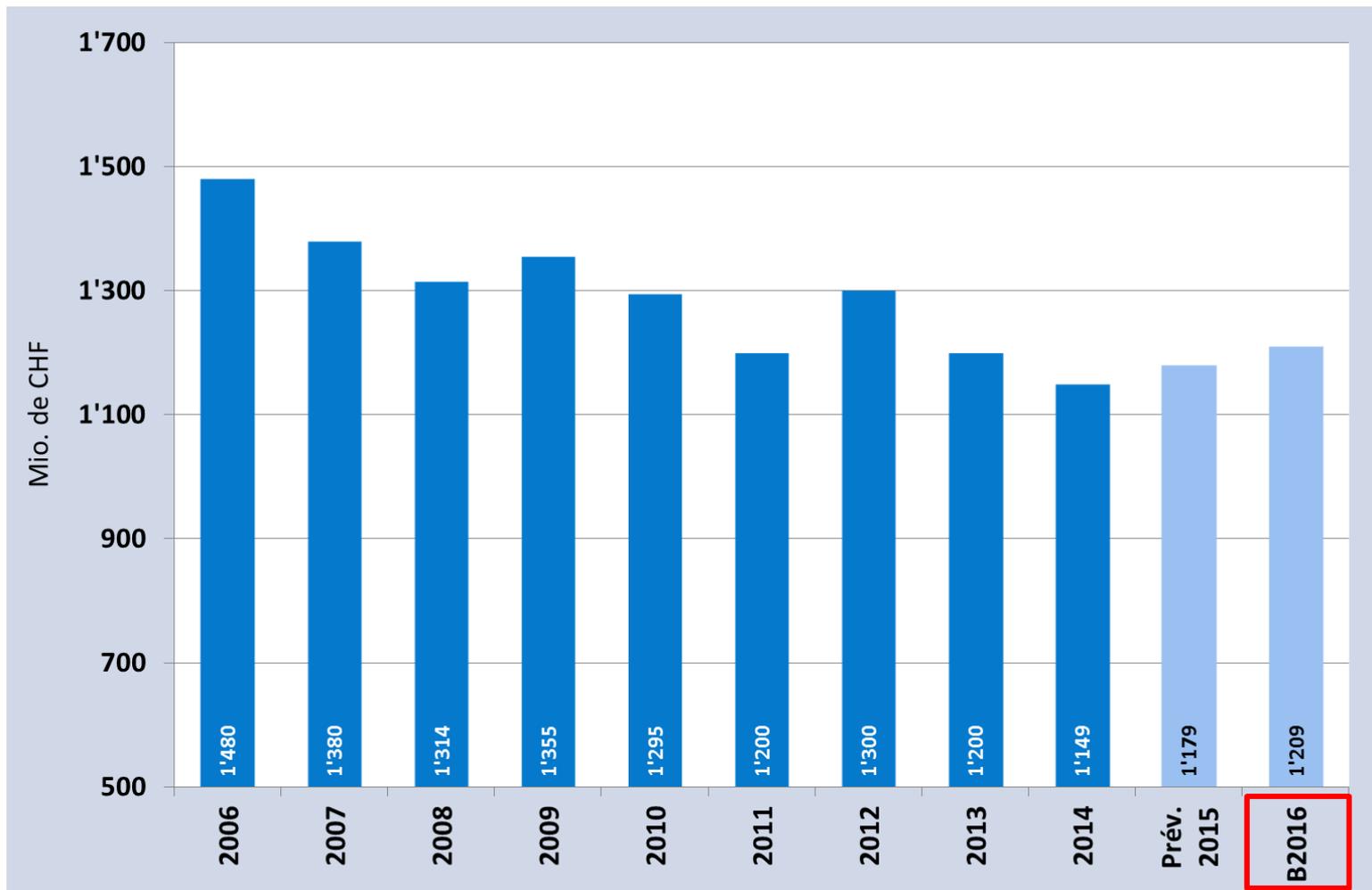
Crédits d'engagement à solliciter (Mio. de CHF)	Département	Budget 2016 (dép. nette)
Participation sociétés électriques	DDTE	5,0
Achats immobiliers et terrains	DFS	2,6
Assainissements H2O	DDTE	2,6
Améliorations lignes transfrontalières	DDTE	2,3
Améliorations foncières et constructions rurales	DDTE	2,3
Assainissement bruit routier (y compris RPT 06)	DDTE	1,9
Projets informatiques et téléphonie	DFS	1,5
Etudes dans le domaine de la santé publique	DFS	1,0
Remplacement revêtement façades Unimail	DFS	1,0
Sécurité tunnel sous la Vue-des-Alpes	DDTE	0,8

Evolution de la marge d'autofinancement



* Comptes 2013 sans recapitalisation prévoyance.ne (221,4 mios).

Evolution de la dette



Programme de redressement des finances

M. Laurent Kurth

Conseiller d'Etat,
chef du DFS

Poursuite des efforts d'économie

- La conduite financière de l'Etat doit être envisagée sur les moyen et long termes
- Baisse drastique de la RPT à absorber en plusieurs exercices
- Effets conjoncturels à appréhender en tant que tels
- Poursuite/intensification des mesures 2014-15, y compris en faveur des communes
- Nouveaux efforts à hauteur de 15,9 millions, dont 13,1 millions relèvent de la compétence du Grand Conseil
- Communes sollicitées pour moitié des mesures nouvelles (8,2 mios)
- Mesures à hauteur de 45 millions décidées avec les budgets 2014 et 2015, nouvelles mesures prévues avec le budget 2016 et mesures supplémentaires feront l'objet du rapport sur le programme d'assainissement (motion 13.186), en novembre

Nouvelles mesures d'améliorations

(mesures relevant du Grand Conseil)

Mesures d'améliorations compétence GC (Mio. de CHF)	Département	Amélioration
Partage coût rabais d'impôt avec les communes	DFS	2,45
Adaptation plan d'assainissement prévoyance.ne	DJSC	2,43
Abandon subv. constructions scolaires et infr. sportives	DEF	2,30
Abandon subv. postes de direction de l'école obligatoire	DEF	2,20
Réduction temporaire dotation fonds d'aide aux communes	DFS	1,28
Curatelles sans actif : tarif max. et reprise dossiers par l'Etat	DEF	0,80
Abandon subv. frais transport élèves (7 premières années)	DEF	0,68
Abandon subv. lecture publique	DJSC	0,53
Mise en œuvre du rapport sur l'accueil des enfants (LAE-2)	DEF	0,40
Diverses mesures inférieures à 100'000 francs	--	0,05
Total		13,12

Nouvelles mesures d'améliorations

(mesures relevant du Conseil d'Etat et des Départements)

Mesures d'améliorations compétence CE et Dpt (Mio. de CHF)	Département	Amélioration
Suppr. alimentation fond énergie par dividendes sociétés él.	DDTE	0,85
Vente immeubles agricoles et forestiers	DDTE	1,10
Diverses mesures SCAN	DDTE	0,30
Mise sur pied d'un garage centralisé pour l'Etat	DJSC	0,13
Révision des émoluments de naturalisation	DJSC	0,10
Optimisation économats spécifiques écoles professionnelles	AUEX	0,10
Diverses mesures inférieures à 100'000 francs	--	0,23
Total		2,81

Conclusion

M. Laurent Kurth

Conseiller d'Etat,
chef du DFS

Conclusions

- **Contexte difficile** avec une baisse des revenus de la péréquation fédérale et un ralentissement conjoncturel important
- **Respect du frein à l'endettement** moyennant quelques risques sur les estimations de revenus (BNS, recettes fiscales des personnes physiques). Toutefois, solution préférable à des mesures supplémentaires immédiates mettant en danger les dynamiques positives enclenchées (développement économique, intégration, formation professionnelle)
- **Poursuite de ces efforts en faveur de la prospérité**
- **Poursuite des mesures d'économies** avec un rapport sur l'assainissement prévu en novembre 2015
- **Le canton n'a pas de choix**: il doit constituer des bases financières suffisamment solides pour relever les prochains défis (Mobilité 2030 et modernisation du réseau de soins, évolutions démographiques et sociales, fiscalité)

La solidité financière de l'Etat est l'affaire de tous

Questions ?

Réponses !